

# Conseil Municipal du 14 novembre 2014 à 19 H 30.

## Compte rendu

**Présents** : E. BAHY, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, J.P. GRUEBER, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON

**Excusés** : R. BAZIN procuration à L. GOTTI, M. HAMELIN procuration à A. ISBLED, S. SANNER procuration à C. PHILIPPON.

**Secrétaire de séance** : Marie-Ange MANIER

Délibération n°  
144/2014

1. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Marie-Ange MANIER est désignée secrétaire de séance.

*Arrivée de Michel KROMER : 19h45*

En préambule, Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe apporte des nouvelles de la santé de M. Le Maire. Monsieur Jacques PETITJEAN propose un texte de soutien, signé par tous les Conseillers présents, à ajouter au procès-verbal de séance, à destination de Monsieur le Maire : accord à l'unanimité.

Madame Chantal PHILIPPON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, sollicite l'ajout de deux questions à l'ordre du jour qui sont acceptées à l'unanimité :

Délibération n° 145/2014

2. **Recensement 2015** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février. Les agents seront rémunérés selon un forfait de 700 € brut, un forfait de 15 € pour les frais de transport et un forfait de 20 € de formation.

Délibération n° 146/2014

3. **Acquisitions ordinateurs : décision 11/2014**: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision 11/2014 relative à l'acquisition de matériels informatiques pour le secrétariat d'un montant de 7 524 € auprès de la société SIGEC, moins disante. (serveur et cinq stations de travail avec systèmes d'exploitation).

Monsieur Alain FESSLER demande comment les données sont sauvegardées. Monsieur Laurent HALTER, secrétaire général, explique qu'il existe plusieurs manières de sauvegarde et en particulier une sauvegarde chaque nuit réalisée par le SIAGEP, qui s'occupe également des installations et de la maintenance.

*Arrivée de Madame Marianne BEAUFREZ : 20h00*

Délibération n° 147/2014

4. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014.

Délibération n° 148/2014

5. **Modification Régie de Recettes** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la modification de la régie afin de permettre l'encaissement de la vente de bois communal. Mme PHILIPPON explique le rôle de la régie de recettes.

6. **Acquisition parcelles** : Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle l'acquisition de parcelles appartenant à M. Georges LAMIELLE pour une contenance de 19ha 00a 76ca au prix global de 42000 €. Elle demande au Conseil Municipal le rajout de parcelles oubliées incluses dans le prix d'achat initial.

Monsieur Alain FESSLER demande de nouvelles vérifications et le renvoi de cette question au prochain Conseil Municipal. Accord unanime.

Délibération n° 149/2014

7. **Adhésion au service des gardes nature** : Les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au service des gardes nature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de fixer la participation 2015 de la commune à 6 500 €.

Discussions entre les élus :

- sur la commission de sécurité des aires de jeux : il n'y a pas « de double » emploi avec d'autres sociétés.
- La fréquence de vérification : à voir sur la convention si la périodicité est indiquée.
- Problème soulevé : le délai de réponse en cas de sollicitation des gardes nature car ils couvrent un territoire très large.
- Question de Monsieur Jacques PETITJEAN : y a-t-il une augmentation substantielle entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> année de la convention ? l'augmentation n'est pas trop importante.

Madame Chantal PHILIPPON propose d'ajouter le coût de la convention 2014 ainsi que les missions ponctuelles payantes effectuées en plus du forfait.

Accord unanime sous réserve des remarques précédentes.

**Arrivée de Monsieur Hervé GRISEY : 20h35**

Délibération n°150/2014

8. **Personnes âgées : Colis de Noël et sortie annuelle** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à partir de 2014, les personnes qui recevront un colis seront celles âgées de 70 ans et plus et celles qui participeront à la sortie annuelle seront âgées de 65 ans et plus.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la confection et la distribution des colis est assurée par les membres des Conseils Municipaux Adultes et Enfants : groupes de 2 adultes avec les enfants.

La réunion pour constituer les équipes se déroulera le 19 décembre pour une distribution des colis le 20 décembre prochain.

Délibération n°151/2014

9. **Suppression de poste** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de présenter au prochain CTP la suppression des trois postes de rédacteurs à compter du 15 novembre 2014 et précise que cette délibération sera transmise au Centre de Gestion de Belfort pour le prochain Comité Technique Paritaire.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle qu'en cas d'évolution de carrière du personnel, ces postes peuvent être ré-ouverts.

Délibération n°152/2014

10. **Mise en place des astreintes** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place des astreintes et précise que les agents communaux percevront une indemnité d'astreinte. Le planning des astreintes est réalisé chaque année et notifié aux agents du service technique.

Les astreintes sont mises en place du 17 novembre 2014 au 23 février 2015. Elles concernent trois agents municipaux et deux d'entre eux seront d'astreinte à chaque fois.

Chaque employé concerné recevra 149,07 € par semaine d'astreinte et les heures réalisées effectivement seront payées en plus à un taux majoré.

Pour la saison 2013-2014 : 4 100 € brut pour le coût des astreintes.

Délibération n°153/2014

11. **Taxe d'aménagement** : Suite au courrier de la Direction Départementale des Territoires demandant à la Commune d'inclure le terme « par tacite reconduction », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette délibération est reconduite avec la mention « de plein droit annuellement ».

Rappel : elle est de 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal, sauf pour le secteur délimité, l'Allée du Verger, où le taux de 5.5% est appliqué. Les constructions de - de 20 m<sup>2</sup> sont exonérées.

## 12. Questions diverses

12.1 - Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe présente un courrier de remerciements « Les Papillons Blancs », en date du 30 août 2014, pour le don de 30 €.

12.2 - Rapport sanitaire de l'Entreprise de M. WALGER : pas de non-conformité mineure. Monsieur Alain FESSLER regrette le délai entre l'alerte donnée par les riverains et le rendu du rapport. Il rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à transmettre les résultats de l'enquête sanitaire auprès des riverains concernés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'informer les personnes ayant signés la pétition qu'ils peuvent venir consulter le rapport en mairie.

### 12.3 - Fleurissement

1. Label Villes et Villages fleuris : Etueffont conserve les 3 fleurs attribuées par la Région avec une dotation de 150 €.

#### 2. Remise des prix de la Route des villages fleuris :

- Etueffont classé 3<sup>ème</sup> dans la catégorie 1000 à 5000 habitants
- Décorations de Noël 2013 : Etueffont classé 2<sup>ème</sup> (même catégorie)

Pour les décorations de Noël 2014 : couleurs vert, blanc et rouge au rond-point avec farandole d'enfants et couleurs bleu, blanc, rouge vers le monument aux morts.

Monsieur Jean-Paul GRUEBER regrette le manque de bénévoles extérieurs au Val Fleury.

12.4 - Organisation de la journée du 29 novembre : Monsieur Jacques PETITJEAN explique le déroulement de la journée : les personnes recensées pour les divers temps forts constituent une « fourchette basse » (90 personnes sont inscrites pour la cérémonie mais 150 sont attendues).

Monsieur PETITJEAN remercie l'ensemble du personnel administratif pour le travail effectué pour cette journée.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe remercie Monsieur Jacques PETITJEAN pour son implication considérable.

12.5 - Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe annonce au Conseil Municipal que Monsieur René BAZIN renonce à son indemnité du mois de novembre suite à son absence.

12.6 - La Bourse aux Jouets organisée par le Conseil Municipal Enfants se déroulera le 15 novembre avec buvette. Les bénéficiaires seront versés au Burkina Faso.

12.7 - Madame Annie ISBLED annonce au Conseil Municipal une action au Verger Communal le samedi 15 novembre à 9h30. Suivant la météo la date peut être repoussée mais le travail sur les plans avancement.

12.8 - La Marche du Souvenir se déroulera le vendredi 21 novembre 2014 en compagnie d'une délégation de Masevaux et du Lycée Janson de Sully de Paris.

12.9 - Monsieur Alain FESSLER parle de l'aménagement de la rue de l'Ecole Maternelle et de la suppression des transformateurs EDF. Il évoque la nécessité de réaliser les travaux pendant les vacances scolaires 2015. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose deux réunions :

- Le 12 janvier 2015 à 20h00 pour l'aménagement de l'Ecole Maternelle
- Le 19 janvier 2015 à 20h00 pour la commission Maison des services.

12.10 - La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le 10 janvier 2015 à 16h00 à l'EISCAE.

12.11 - Monsieur Alain FESSLER évoque l'heure de réunion du Conseil Municipal, 19h30, qu'il juge trop tôt. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe le reconnaît et assure qu'elle sera rectifiée pour les prochaines réunions. L'heure de début de Conseil est actée à 20h00.

12.12 - Monsieur Alain FESSLER regrette de ne pas avoir été impliqué plus tôt dans l'organisation de la Cérémonie du 29 novembre. Monsieur Jacques PETITJEAN rappelle que tout est ouvert pour que les membres de la liste de l'opposition puissent participer activement.

12.13 - Monsieur Alain FESSLER souhaiterait connaître le plan de déneigement de la Commune. Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe propose de faire une communication sur ce sujet au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 10.

Pour le Maire empêché,  
L'adjointe au Maire

  
Chantal PHILIPPON.

